



Marché à procédure adaptée

**En application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés
publics**

**Conception, fourniture, installation et configuration d'une
infrastructure de virtualisation des serveurs.**

Règlement de la consultation

**Date limite de réception des offres :
13 juillet 2017 - 12h00**

REF MARCHÉ ENSAPLV/2017/06/01

Sommaire

Article 1 – Identification de l'acheteur public	3
Article 2 - Objet du marché	3
Article 3 - Nature de la consultation	3
Article 4 - Forme des marchés subséquents	3
Article 5 - Durée du marché	3
Article 6 - Variantes	3
Article 7 - Conditions de présentation des offres	3
7.1 - Modalités de transmission des propositions.	4
7.2 - Date limite de réception	4
7.3 - Délai de validité des propositions	4
7.4 - Contenu des offres	5
Article 8 - Déroulement de la consultation-sélection	6
8.1 - Sélection du titulaire	7
8.2 - Critères de sélection	7
Article 9 - Renseignements complémentaires	8

Article 1 : Identification de l'acheteur public

Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-la-Villette (ENSAPLV)
144 avenue de Flandre
75 019 PARIS

Article 2 : Objet du marché

Le présent marché est un marché informatique relatif à la conception, la fourniture, l'installation et la configuration d'une infrastructure complète de virtualisation de serveurs.

La nomenclature communautaire (Code CPV) est : **32571000-6 Infrastructures de communication**

Article 3 : Nature de la consultation

La présente consultation est un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

Article 4 : Forme du marché

Le marché est un marché non allotti.
Le marché est sans variante.

Article 5:Durée du marché

A titre indicatif la mission commencera début septembre 2017 et s'achèvera fin novembre 2017.

Article 6 : Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées

Article 7 : Conditions de présentation des offres

0.1 – Modalités de transmission des propositions.

Les offres devront parvenir à la personne publique par voie électronique uniquement sur la plateforme sur laquelle le document de consultation des entreprises est publié.

Afin d'éviter tout rejet, le candidat doit veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'envoi des offres.

Les propositions doivent être rédigées en **langue française** conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994.

0.2 – Date limite de réception

Les propositions sont transmises par **voie électronique uniquement sur la plateforme dématérialisée.**

<p style="text-align: center;">Les offres devront impérativement être déposées avant le : 13 juillet 2017 - 12h00</p>

0.3 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres déposées par les candidats est de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

0.4 – Contenu des offres

Le candidat fournira :

- une lettre de candidature (DC 1 ou document équivalent) signée par la personne habilitée à engager la société, accompagnée s'il y a lieu, du pouvoir correspondant.
- Une déclaration du candidat (DC2 ou document équivalent faisant apparaître le chiffre d'affaires du candidat)
- une déclaration de sous-traitance (DC4 ou document équivalent) s'il y a lieu,
- une déclaration sur l'honneur qu'il n'a fait d'aucune interdiction de concourir aux marchés publics ; d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail au cours des 5 dernières années.
- les attestations fiscales et sociales
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K bis),
- un acte d'engagement (Attri1)
- le CCTP signé
- le CCAP signé
- un mémoire technique détaillé
- une liste des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution des trois dernières années avec les références des maîtres d'ouvrage, et attestations de bonne exécution de la prestation.

- la décomposition du prix forfaitaire
- Un éventuel catalogue des tarifs et remises spéciales Ecole d'Architecture de Paris La villette

Article 8 : Déroulement de la consultation-sélection

8.1 Sélection du titulaire du marché

Le pouvoir adjudicateur vérifie la conformité des dossiers à l'article 6 du présent règlement ; s'il constate que des pièces réclamées sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par le pouvoir adjudicateur.

Le marché sera attribué à un titulaire sélectionné sur la base du mieux disant.

L'ENSAPLV se réserve la possibilité de négocier avec les différents candidats.

8.2 Critère de sélection :

L'offre la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères de jugement suivants (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées)

- Prix 35 %
- Mémoire technique 45 %
- Responsabilité sociale et environnementale _politique écologique de l'entreprise 20 %.

Le mémoire technique précisera :

- la démarche méthodologique dont la logique et le déroulement du plan d'actions, le calendrier retenu,
- les moyens humains que l'entreprise se propose de mettre en place au travers de CV précisants la qualification et l'expérience professionnelle,
- le matériel que l'entreprise propose de fournir et la durée de garantie de ce matériel.
- Référence sur les prestations équivalentes
- Coût par jour/homme pratiqué pour la maintenance de ce type d'infrastructure.

Le mémoire deviendra contractuel à la notification du marché.

Article 9 - Renseignements complémentaires

Les candidats transmettront leurs éventuelles questions par écrit, au plus tard 8 jours ouvrés avant l'échéance de la consultation.

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Antoinette LEMUNIER (antoinette.lemunier@paris-lavillette.archi.fr)

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Julien Vacheret (julien.vacheret@paris-lavillette.archi.fr)